



Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –  
29 rue Bellanger 76190 YVETOT

Tél : 02-35-56-96-07 \_ Fax : 02-35-56-46-88 \_ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivebobee.fr>

## Lettre d'informations n°2

Le 03/09/2020

MESSAGE IMPORTANT

**COVID-19**

### Important (parents et enfants) :

Vous devez toujours porter un masque lors des réunions à l'auditorium du collège, lors des rencontres parents/professeurs, lors des remises de diplômes ... cela dès votre entrée dans l'enceinte du collège. Vous devrez également vous frictionner les mains au gel hydro alcoolique qui sera mis à disposition à l'entrée du collège.

Par enfant, un seul parent sera autorisé à entrer dans l'enceinte de l'établissement.

### ① Rencontre parents/professeurs principaux

Nous sommes heureux de vous convier à une première rencontre parents/professeurs principaux.

Située très tôt dans l'année, cette réunion autour du professeur principal permettra de vous présenter la classe, de vous donner les premières consignes, tous les renseignements nécessaires pour une année scolaire positive. Cette rencontre ne fera qu'amorcer un dialogue qui pourra être repris à votre initiative ou à celle des professeurs. Toutes ces rencontres débiteront dans l'auditorium du collège :

⇒ Pour les 6<sup>ième</sup> : le vendredi 18 septembre à 17h30

⇒ Pour les 5<sup>ième</sup> : le mardi 22 septembre à 17h30

⇒ Pour les 4<sup>ième</sup> : le vendredi 25 septembre à 17h30

⇒ Pour les 3<sup>ième</sup> : le lundi 28 septembre à 17h30

De plus, une rencontre parents/professeurs, vous sera aussi proposée aux dates ci-dessous afin de vous recevoir individuellement et sur rendez-vous, pour aborder une situation plus personnelle.

Veuillez noter dès maintenant les dates de cette rencontre :

-Pour les 6<sup>ième</sup> : le samedi 10 octobre à partir de 08h15

-Pour les 5<sup>ième</sup> : le mardi 03 novembre à partir de 16h40

-Pour les 4<sup>ième</sup> : le vendredi 06 novembre à partir de 16h40

-Pour les 3<sup>ième</sup> : le samedi 14 novembre à partir de 08h15

Une réunion d'informations sur l'orientation (les différentes voies, les options, les enseignements des spécialités, ...) à l'attention des parents des élèves de 3<sup>ième</sup>, aura lieu le vendredi 04 décembre à 20h00 dans l'auditorium du collège en présence de M. Bruno SOURICE, chef d'Etablissement du lycée Jean XXIII.

## ② Remise des diplômes du brevet, à l'auditorium de notre collège :



→ La remise des diplômes du Brevet session juin 2020 aura lieu le vendredi 13 novembre à 17h30.

Pour rappel, le taux de réussite de notre collège au brevet session 2020 a été de 97.25 %. De plus, 85 % de nos élèves ont obtenu le brevet avec mention.



**CAMBRIDGE**  
International Examinations



Deutsches  
Sprachdiplom

Malheureusement, il n'y aura pas de remises de diplômes du Cambridge Exams, ni du Deutsches Sprachdiplom car les élèves n'avaient pas pu passer les épreuves en raison de la gestion de crise liée au COVID19. Nous espérons tous fortement que cette année 2020-2021 permettra aux élèves volontaires d'être préparés à ces examens et de passer les épreuves.

## ③ Partenariat avec le centre psychopédagogique

Notre collège travaille en partenariat avec le centre psychopédagogique de l'Enseignement Catholique. La mission du psychologue comporte deux aspects :

-La passation de tests (par exemple, pour effectuer un bilan afin de renouveler une notification AESH)

-Des entretiens individuels au cours de permanences assurées chaque mois.

Il intervient dans ces domaines en complémentarité avec les autres membres de l'équipe éducative.

Bien entendu, la teneur des entretiens reste tout à fait confidentielle.

Cette permanence ne peut remplacer un suivi psychologique extérieur mais peut permettre d'aborder les problèmes et le cas échéant, d'avoir un éclairage sur les solutions à apporter.

Une permanence sera assurée une à deux journées par mois.

➤ Attention : si vous êtes opposés à ce que votre enfant rencontre notre psychologue, pour effectuer un test psychopédagogique (pour mieux comprendre une difficulté rencontrée, pour l'orientation ...), ou pour un entretien éventuel qui peut avoir lieu à la demande d'un enseignant ou de l'élève lui-même, vous devez dès maintenant m'en informer par écrit (et avant le 25 septembre 2020)

## ④ Pastorale du collège

Le thème de notre année est : « La richesse de nos différences ».

La Catéchèse reprendra le lundi 14 septembre pour les élèves de 6<sup>ième</sup> et de 5<sup>ième</sup>.

La Messe des Etablissements Catholiques d'Yvetot et de notre Paroisse, aura lieu le dimanche 20 septembre à 10h00, à l'église Saint Pierre d'Yvetot.

Si votre enfant désire être Baptisé, faire sa première Communion, vous pouvez prendre contact avec Mme BERLAND, notre Adjointe en Pastorale Scolaire au :  
02 35 56 96 07 ou par courriel : [pastorale.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:pastorale.bobee.yvetot@gmail.com)

La réunion des parents pour la **préparation à la Profession de Foi** aura lieu le **mercredi 30 septembre à 20h30** à la **salle de la Source**, située à côté de notre collège, rue Thiers.

Un document vous sera remis et précisera les dates de la Profession de Foi et de la Messe d'action de Grâce.

Une sortie Pastorale est déjà prévue pour les élèves qui désirent faire leur Profession de Foi, du **mardi 06 octobre (départ à 08h00) au mercredi 07 octobre (horaires d'arrivée en soirée) au Mont Saint-Michel** avec une traversée de la baie et logement en auberge.

Mme BERLAND, notre Adjointe en Pastorale communiquera à ce sujet.

La Catéchèse est l'affaire de tous. Et pour que cette belle mission puisse être menée à bien, elle requiert chaque année des forces nouvelles. Nous avons besoin de vous. C'est pourquoi nous invitons les parents qui le pourraient, à se manifester auprès de Mme BERLAND.

Nous les en remercions d'avance très chaleureusement.

Un temps d'échange concernant le **Sacrement de Confirmation** sera donné aux élèves de 3<sup>ème</sup>, en présence de Père Elphège CAPLAN, le **mardi 29 septembre** dans le cadre des temps forts inscrits dans leur emploi du temps.

### **📌 Inscription pour la rentrée 2020**

Les demandes d'**inscription** sont déjà très nombreuses pour la rentrée de **septembre 2021**.

Vos enfants sont prioritaires, mais, **pour vous éviter toute mauvaise surprise**, si vous souhaitez qu'ils entrent en classe de 6<sup>ème</sup> en septembre 2021 dans notre collège, nous vous demandons de nous indiquer sur papier libre, le nom, le prénom, la date de naissance et l'établissement scolaire actuel de votre enfant.

Merci de transmettre ce souhait au secrétariat, au plus tard, pour le **vendredi 06 novembre -délai de rigueur-**

Les enfants scolarisés dans les écoles de l'Enseignement Catholique (de la liste ci-dessous) ne sont pas concernés par cette démarche.

Les écoles concernées sont : Ecole St Michel à Yvetot, Ste Marie à Doudeville, Nt Dame du bon Port à St Valery en Caux, Ste Jeanne d'Arc à Cany Barville, St Joseph à Caudebec en Caux, Nt Dame à Pavilly, Ste Isabelle à Limésy, St Louis à Fauville en Caux, Saint-Léonard à Bacqueville en Caux.

## ⑥ Carnet de notes

Le premier carnet de notes sera remis aux élèves entre le 12 et le 16 octobre.

## ⑦ Photographies des classes

Les traditionnelles photos de classes auront lieu les **10 et 11 septembre 2020**. (Information indiquée aux élèves le jour de la rentrée)

**Les règlements des photographies se feront exclusivement par prélèvement (Le règlement par chèque sera uniquement autorisé pour les familles ayant indiqué ce choix sur le dossier d'inscription/de réinscription).**

## ⑧ Sécurité dans les établissements scolaires



Dans le cadre réglementaire de sécurité dans les établissements scolaires, je vous informe que trois exercices de types incendie et deux exercices PPMS sont réalisés dans le collège.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) « Alerte attentat-intrusion » aura lieu le jeudi 01 octobre matin.

Dans le cadre de la sécurité incendie, un premier exercice sera effectué dès le mois de septembre.

Les exercices PPMS permettent de préparer la communauté éducative scolaire à une situation de crise liée à la survenue d'un risque majeur afin d'assurer la sauvegarde des élèves et de l'ensemble des personnes se trouvant à l'intérieur de l'établissement en attendant l'arrivée des secours.

De plus, au quotidien, des éducateurs de l'établissement sont présents aux entrées pour assurer l'accueil des élèves.

Les comportements ou objets suspects sont signalés.

Il est demandé d'éviter tout attroupement aux abords de l'établissement.

**Demander à vos enfants de rentrer directement dans l'enceinte du collège dès la descente de votre véhicule ou du car scolaire.**



Ne stationnez pas devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève

**Veillez à ne pas vous arrêter sur les emplacements permettant aux cars de stationner.**

Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.

Toutes les portes des bâtiments sont systématiquement fermées à clefs.

La configuration de notre collège rend très difficile une intrusion.

Un système d'échange d'informations et d'alerte est mis en place entre les adultes de l'établissement, les services de la préfecture, du rectorat et des forces de l'ordre.

Dans le cadre de séjour pédagogique en France ou à l'Étranger, avec nuitée(s), , comme nous le faisons déjà depuis plusieurs années, une déclaration préalable est faite à l'autorité académique afin de recevoir de sa part toutes les informations nécessaires pour le bon déroulement des voyages.

Dans tous les cas, en cas d'alerte réelle :



ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours



écoutez la radio  
respectez les  
consignes des  
autorités

### ⑨ Formation P.S.C.1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et aux « Gestes qui sauvent (G.Q.S.) » :



L'année dernière, le collège a permis à 60 élèves de recevoir une formation **P.S.C.1**.

M. BEAUFILS, M. GAUTIER, et Mme LELAURE, professeurs au collège et formateurs agréés dispensent cette formation impulsée par la DGSCGC

(Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise).

Cette formation PSC1 s'était déroulée sur plusieurs mercredis (durée 10 heures).

D'autres élèves avaient suivi la formation **G.Q.S.** (Gestes Qui Sauvent) avec la présence d'un formateur des Pompiers d'Yvetot et des J.S.P. (Jeunes Sapeurs-Pompiers dont 4 élèves de notre collège). Trente deux élèves avaient bénéficié de cette formation GQS (durée 2 heures)

Nous renouvelons cette année ces propositions.

Vos enfants recevront, en octobre, un document pour effectuer cette demande de formation. Ils s'inscriront auprès de M. OUVRY, adjoint de direction.

### ⑩ Site internet de notre collège :



Vous trouverez sur le site internet de notre collège, les informations telles que les projets de l'établissement (pastoral, pédagogique et éducatif), les actualités, les coupures de presse, les dates qui rythment la vie du collège, les menus (avec des informations sur la nutrition, des indications sur les allergènes potentiels des aliments au menu de la semaine, en créant l'application dédiée « So happy »), des documents à télécharger.



Toutefois, les lettres d'informations vous seront adressées par courriel via le site de Ecoledirecte.

L'URL du site est :

<https://www.collegeprivebobee.fr>

## **11- CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES 2020 – 2021**

Les périodes d'interruption de classes sont fixées comme suit (Académie de Rouen – Zone B)		
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2020 – après la classe	Au lundi 02 novembre 2020 – au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2020 – après la classe	Au lundi 04 janvier 2021 – au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 19 février 2021 – après la classe	Au lundi 08 mars 2021 – au matin
Vacances de Pâques	Du vendredi 23 avril 2021 – après la classe	Au lundi 10 mai 2021 – au matin
Vacances d'été	Le mardi 06 juillet 2021	
Jours fériés hors périodes de vacances scolaires		
Mort pour la France	Mercredi 11 novembre 2020	
Ascension	Jeudi 13 mai 2021 / <b>Nous ferons le Pont de l'Ascension</b>	
Pentecôte	Lundi 24 mai 2021	

### **12- Fin du 1<sup>er</sup> trimestre : le vendredi 27 novembre 2020 :**

Les conseils des classes se dérouleront entre le 01 décembre et le 11 décembre, en fonction d'un planning qui vous sera communiqué sur la prochaine lettre d'information.

### **13- Soutien scolaire et évaluation début de 6<sup>ième</sup> :**

#### → Soutien scolaire :

Le soutien scolaire pour les élèves de 6<sup>ième</sup> et de 5<sup>ième</sup> aura lieu le mercredi matin.

Il va commencer dès le mercredi 16 septembre aux horaires suivants :

6<sup>ième</sup> : Français de 09h00 à 10h00 (en salle 6eE) et/ou Mathématiques de 10h00 à 11h00 (en salle 6eC)

5<sup>ième</sup> : Mathématiques de 09h00 à 10h00 (en salle 6eC) et Français de 10h00 à 11h00 (en salle 6eE)

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à ce soutien doivent l'indiquer uniquement via le papier collé dans le carnet de correspondances de l'enfant (ce papier sera remis aux élèves la semaine prochaine).

Ensuite, l'enfant vient au soutien le mercredi matin et présente, en début de séance, ce papier complété par vos soins à l'enseignant en charge du soutien.

Comme présenté dans les projets des classes (les classes section Football et les classes à projet européen), les horaires de ce soutien ne sont pas compatibles avec les emplois du temps de ces classes à projet.

Le soutien pour les élèves de 4<sup>ième</sup> et de 3<sup>ième</sup> sera mis en place dès le mois de novembre sur le temps des pauses méridiennes.

#### → Les évaluations nationales de rentrée 6<sup>ième</sup> :

Réalisées sur support numérique individuel, dans nos salles informatiques, les évaluations nationales des élèves de 6<sup>ième</sup> seront conduites entre le 14 septembre et le 02 octobre 2020. Tous les élèves de 6<sup>ième</sup> devront passer ces épreuves construites de manières adaptatives. Chaque élève sera évalué en Français et en Mathématiques lors de deux séquences d'une heure environ. Un test de fluence en lecture sera réalisé en passation individuelle. Chaque élève lira un texte à voix haute devant un professeur sur une période d'une minute. Dès l'édition par les services du rectorat, les résultats à ces évaluations vous seront transmis.

## 14- Bourses de collège et aide à la restauration scolaire (sur critères du département)



Pour demander les bourses collèges : Retirer un dossier à notre secrétariat :



Nous sommes là pour vous aider



N°51891#06

### Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2020-2021

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

### Notice d'information

#### ►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

#### ►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414	30 017	33 619	37 220	40 822

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college](http://education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

#### ►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur [education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college](http://education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college)

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),
- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

**Date limite nationale : 15 octobre 2020**



#### Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2020 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège  
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00

- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 – Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège – tél : 05.61.02.05.01

#### POUR EN SAVOIR PLUS

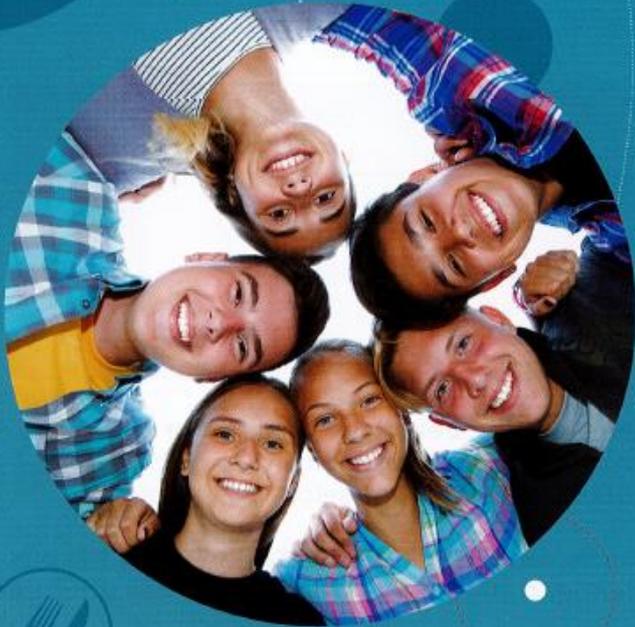
► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : [www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college](http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college) et utiliser le simulateur de bourse en ligne

Important  
à noter

Pour demander l'aide à la restauration (en fonction de vos revenus) : **Faire une demande sur le site du département (voir ci-dessous)**

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME TOUJOURS À VOS CÔTÉS



## ➤ AIDE AUX COLLÉGIENS POUR LA RESTAURATION ET L'INTERNAT (ACRI)

MISE EN PLACE DU SERVICE  
EN LIGNE  [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr)

76

- **Votre enfant est collégien** et est inscrit à la cantine ou en internat dans un établissement du Département (ou hors du département mais répondant à la carte scolaire) ;
- **Votre attestation CAF de quotient familial** du mois d'août 2020 indique un quotient conforme au barème de ressources pour bénéficier de l'ACRI\*.

Taux d'attribution ACRI	Quotient familial CAF d'août 2020	
90 %	0	450
60 %	451	535
40 %	536	681

**Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge** d'une partie des frais de cantine ou d'internat (**90 %**, **60 %** ou **40 %** selon vos ressources).

Facile, rapide, le **SERVICE EN LIGNE ACRI** vous permet d'effectuer votre demande dès la rentrée.

Où : sur le site internet du Département [www.seinemaritime.fr](http://www.seinemaritime.fr)  
rubrique services en ligne

**LAISSEZ VOUS GUIDER  
PAR LE SERVICE EN LIGNE !** 

Date limite de dépôt  
des dossiers en ligne :

**12 novembre 2020**

\* Si vous n'êtes pas allocataire de prestations de la CAF et que de ce fait vous ne possédez pas de quotient familial calculé par la CAF, des justificatifs de ressources vous seront demandés.

Je vous remercie pour votre confiance,

**Olivier CHAPUT**

Directeur du collège Bobée

